



## remise de caution et délai

Par **praline2999**, le **03/05/2012** à **12:52**

bonjour,

sachant que mon locataire m'a donné son congé à la date du 26 février 2012 la date pour le 1er avril. combien de temps ai-je pour lui rendre sa caution ? Elle refuse de me régler le loyer du mois d'avril est ce normal ?

A la date du premier avril je n'étais pas présente pour l'état des lieux.

aujourd'hui je reçois un courrier recommandé avec les clefs et une lettre me mentionnant qu'elle ne travaille plus et qu'elle avait un mois de préavis or elle ne me l'avait pas dite en date du 26 février...

Je suis perdue, je ne sais pas comment faire, car je n'ai pas son adresse.

cordialement,

merci de m'éclairer.  
praline2999